



DÉCISION n° 2023/ 051 JSF

Affichée le 2 mai 2023



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
direction de l'évènementiel
D23.061

Objet : Camargua Forza

Convention de mise à disposition des arènes Jean Brunel à titre gratuit.
Le vendredi 19 mai 2023, le samedi 20 mai 2023 et le dimanche 21 mai 2023.

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 ;

VU l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition des arènes Jean Brunel avec Camargua Forza à titre gratuit ;

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec Camargua Forza, représenté par monsieur Sébastien Gagne, le président, pour la mise à disposition des arènes Jean Brunel, le vendredi 19 mai 2023, le samedi 20 mai 2023 et le dimanche 21 mai 2023.

Article 2 : La mise à disposition des arènes Jean Brunel est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Si une modification de date ou d'heure intervenait d'un commun accord entre les parties sans modifier l'économie générale de la convention, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

Article 4 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 02 MAI 2023



Le conseiller municipal
délégué à la logistique et à la vie associative,

Mohammed Touhami

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier